



GAEN2MC

2024 - 2025

## GAEN2MC - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en gastro-entérologie (A.M. du 9 mars 1979 publié le 15 mars 1979).

#### Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en gastro-entérologie, dans une faculté de médecine belge.

#### Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans (à temps plein), à savoir trois ans de formation de base en médecine interne et trois années de formation supérieure en gastro-

## GAEN2MC - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en gastro-entérologie (A.M. du 9 mars 1979 publié le 15 mars 1979).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

---

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans (à temps plein), à savoir trois ans de formation de base en médecine interne et trois années de formation supérieure en gastro-entérologie. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

## GAEN2MC Programme

### PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

---

#### *Tronc Commun [360.0]*

---

- Obligatoire
  - ⊗ Au choixbligatoire
-

o Troisième bloc annuel (60 crédits)

o WINTR2313



## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.



- avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

### **Commission de sélection**

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au Règlement de l'Ordre des Médecins (RSM) 173. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

### Première partie

Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales en médecine interne.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat sollicite, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

### Deuxième partie

Rédaction et présentation devant la Commission d'un **mémoire** (20-25 pages) rédigé sous la forme d'un article scientifique destiné à la publication et portant sur un sujet de gastro-entérologie.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en gastro-entérologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

## GESTION ET CONTACTS

---

### Contact

Secrétariat du service de gastro-entérologie

02 764.28.22

Secrétariat facultaire MSCM

[Anne Lepage](#)

Tél. 02 764.52.35

[Armand Lawson](#)

Tél. 02 764.50.32

### Gestion du programme

Faculté

Responsable académique du programme: [Pierre Deprez](#)

Jury

- Président de jury: [Pierre Deprez](#)
- Secrétaire de jury: [Hubert Piessevaux](#)

Personne(s) de contact

- Vice-président du Jury de sélection: [Thierry De Ronde](#)
- Personne de contact: [Carine Relvas](#)